

Guide de rédaction d'un rapport d'activité répondant aux exigences du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Le rapport d'activité constitue l'outil privilégié permettant d'obtenir un portrait réel de l'organisme et de son implication dans la communauté. Il s'adresse avant tout aux membres de l'organisme et l'adoption de son dépôt doit s'effectuer dans le cadre de l'assemblée générale annuelle.

Chaque organisme est libre de produire son rapport sous la forme qui lui convient. Toutefois, certaines informations doivent être transmises au CISSS de la Côte-Nord dans le rapport d'activité ou en annexe de celui-ci.

Vous trouverez ci-dessous les différents éléments à inclure dans le rapport d'activité afin qu'il réponde aux exigences du PSOC¹. **Il est à noter que pour les points 1 et 5, toutes les informations doivent obligatoirement être fournies.** Quant aux points 2, 3 et 4, les organismes doivent répondre à un minimum de trois éléments pour chacun des points (les éléments qui les concernent).

1. Démonstration de la **conformité** entre les activités réalisées par l'organisme et les objets de sa charte et que l'organisme œuvre dans le champ de la santé et des services sociaux.
 - **Nature et description** des activités réalisées au cours de la dernière année;
 - **Nombre** d'activités réalisées au cours de la dernière année.
2. Démonstration de la **contribution de la communauté** dans la réalisation des activités de l'organisme :
 - Contribution en termes de ressources humaines (partage de ressources professionnelles, de services de secrétariat, de services de réception, etc.);
 - Contribution en termes de ressources matérielles (prêt ou accès à des locaux, à des équipements informatiques, à des équipements divers, etc.);
 - Contribution en termes de ressources financières (dons, revenus de campagnes de financement, subventions diversifiées, etc.);
 - Contribution par le biais d'un réseau de bénévoles et de militants (nombre de bénévoles, etc.);
 - Contribution sous forme de publicité gratuite dans un autre réseau (mention de l'organisme dans des bottins municipaux, auprès d'autres organismes, etc.);
 - Contribution par le biais d'un réseau de distribution de dépliants par d'autres organismes;
 - Contribution par le biais de références provenant d'autres organismes.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Programme de soutien aux organismes communautaires Cadre normatif*. [En ligne]. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-823-01W.pdf>

3. Démonstration du dynamisme et de l'engagement de l'organisme dans le milieu et de la concertation avec les ressources du milieu :

- Participation à des tables de concertation;
- Place occupée par des membres de la collectivité (groupes ou comités de travail);
- Concertation avec différents intervenants issus d'instances gouvernementales et autres (centres de santé et de services sociaux, municipalités, éducation, etc.);
- Concertation avec d'autres organismes communautaires;
- Disponibilité pour la communauté lorsque celle-ci est touchée par des événements particuliers, lorsque la mission ou les activités de l'organisme s'y prêtent (ex. : déluge, verglas, désastre naturel, etc.);
- Production, achat de matériel ou participation à des activités communes avec d'autres organismes.

4. Démonstration de la réponse apportée aux besoins du milieu :

- Accessibilité : heures d'ouverture, nombre de jours et de soirs, nombre de semaines et de mois;
- Activités et outils d'information et de consultation : dépliants, réunions d'information et de sensibilisation, bulletin, etc.;
- Séminaires, site Internet, sessions de formation, etc.;
- Lien entre les activités réalisées, les services offerts et les besoins de la communauté (identifiés par l'organisme);
- Territoire desservi;
- Nombre de personnes rejointes par l'organisme pour les activités au grand public (sensibilisation, activités médiatiques, forum, conférences, publications, promotion de services, etc.);
- Nombre de personnes rejointes par l'organisme pour les activités individuelles et les activités de groupe (relation d'aide, écoute téléphonique, suivi individuel, groupe d'entraide, café-rencontre, session de formation, etc.);
- Taux de fréquentation des maisons d'hébergement et des organismes de justice alternative.

5. Démonstration d'un fonctionnement démocratique (tenue des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration) :

- Liste nominale des membres du conseil d'administration;
- Provenance (secteur public, secteur privé, communauté incluant les participants, employés) des membres du conseil d'administration;
- Nombre de membres de la corporation;
- Nombre de personnes présentes à l'assemblée générale annuelle;
- Liste des organismes membres pour les regroupements.